

**1. ADHESION → seuls les dossiers complets seront acceptés !!**

La participation aux cours est soumise à l'acceptation du règlement intérieur. Les documents **obligatoires** à fournir lors de l'inscription sont :

- la fiche d'inscription ci-jointe complétée et signée
- un certificat médical de - de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de la danse ou une lettre de décharge (modèle sur demande)
- une attestation individuelle d'assurance de responsabilité civile et accidents corporels 2023-2024 (identique à celle fournie à l'école)
- le paiement de l'adhésion + la cotisation pour la pratique d'un ou plusieurs cours de danse en 1, 2 ou 3 fois (à fournir dès l'inscription)

*Il est impératif de nous signaler tout changement (téléphone, adresse, mail...) qui pourrait survenir au cours de l'année et de contrôler que vous recevez les informations de l'école de danse par mail dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.*

**2. DEROULEMENT DES COURS**

Les cours se déroulent en dehors des vacances scolaires, à la salle des fêtes de St Georges lès Baillargeaux, place de la Mamot :

- Pour la danse classique : **2 cours, le lundi de 17h15 à 19h30**. Ils sont dispensés par **Delphine Jouteau**, professeur diplômé d'Etat. Ils sont ouverts à tous, filles et garçons, dès l'âge de 7 ans.
- Pour la danse urbaine : **3 cours, le mercredi de 13h45 à 17h15**. Ils sont dispensés par **Tanya Brigeon**, professeur confirmé. Ils sont ouverts à tous, filles et garçons, dès l'âge de 7 ans.
- Pour la danse modern'jazz : **7 cours, le jeudi de 17h00 à 22h45 et le vendredi de 17h00 à 19h30**. Ils sont dispensés par **Bénédicte Périody**, professeur diplômé d'Etat. Ils sont ouverts à tous, enfants et adultes, filles et garçons, dès l'âge de 4 ans.

*Le fait de ne pas changer de cours lors d'une nouvelle année scolaire ne signifie pas que l'élève ne change pas de niveau, certains cours regroupent plusieurs niveaux. Les professeurs sont libres d'effectuer des changements de cours en fonction du niveau d'adaptation de l'élève.*

**3. REPRISE DES COURS**

- Pour la danse classique : **le lundi 18 septembre 2023**
- Pour la danse urbaine : **le mercredi 20 septembre 2023**
- Pour la danse modern'jazz : **les jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023**

*Deux cours d'essai gratuits sont autorisés pour les élèves, ce sont les cours de septembre.*

*Les professeurs peuvent être absents 2 fois dans l'année pour des raisons professionnelles ou personnelles sans obligation de récupération des cours annulés. Au-delà, les cours seront récupérés (hors contexte sanitaire imposant l'arrêt des cours).*

**4. TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue correcte est demandée. Le port de montre et de bijoux est fortement déconseillé. **Les cheveux doivent impérativement être attachés !**

- Pour la danse classique : collant couleur chair, justaucorps pastel, ½ pointes en tissu, pointes pour les plus grandes (pas de rythmiques).
- Pour la danse urbaine : tenue de sport type jogging ou legging (pas de jean's) et baskets propres (pas de rythmiques).
- Pour la danse modern'jazz : tenue de sport ou de danse, chaussettes ou chaussons de danse (pas de rythmiques).

**5. DISCIPLINE**

Il est interdit de mâcher du chewing-gum ou de manger pendant les cours.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur de danse **avant** de laisser leurs enfants à chaque cours et sont invités à prendre en charge leurs enfants dès la fin du cours. L'accès à la salle n'est pas autorisé en dehors de la présence du professeur de danse.

La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitée. Une journée portes-ouvertes leur sera proposée lors du dernier cours avant les vacances de Noël (semaine 51).

Le professeur de danse n'assure pas un cours à moins de 4 élèves, ni à plus de 35 élèves.

*Nous rappelons aux parents que les élèves doivent être disciplinés pendant les cours de danse. Dans le cas où un élève perturberait le bon déroulement d'un cours, les parents en seront informés par les membres du bureau de l'association.*

**6. PRESENCE / SPECTACLE DE FIN D'ANNEE**

La présence est obligatoire à chaque cours afin de faciliter la préparation du spectacle de fin d'année qui se déroulera le :

**Le dimanche 30 juin 2024, au Palais des Congrès du Futuroscope**

*Les absences répétées et désistements de dernière minute remettent en cause la bonne organisation du spectacle. Il est donc demandé aux élèves de confirmer leur participation au spectacle dès le mois de janvier 2024.*

**7. RESPONSABILITE**

Le professeur de danse est responsable de vos enfants pendant l'horaire du cours et ne sera en aucun cas responsable si un incident survenait en dehors de cet horaire et en dehors de la salle de danse.

Les pertes, vols ou détériorations accidentelles d'effets personnels des élèves sont de leur responsabilité.

Le professeur de danse est chargé par l'association de faire respecter le présent règlement.

**8. COORDONNEES**

Ecole de danse Arabesque - 1 allée des gains - 86130 St Georges lès Baillargeaux

Mail : arabesque86130@gmail.com / Site internet : arabesque86.jimdofree.com